Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 038-200049815-20260511-26051130-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Arrondissement de La Tour du Pin

Canton de Bourgoin-Jallieu

Nombre de membres : 19
En exercice : 19
Présents : 19

Pouvoirs :

Absent(es)ou excusés :

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Objet

Approbation du règlement intérieur de la cantine et de la garderie de l'année scolaire 2026-2027

Répu[illegible]blique Française

COMMUNE D'ECLOSE-BADINIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 26/05.11/30

Séance du 11 mai 2026
Compte-rendu affiché le 18 mai 2026
Convocation du Conseil Municipal le 06 mai 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Maire : FROMENTOUX Cyril

Secrétaire de séance : MORIN Elodie

Membres présents : FROMENTOUX Cyril, GIRARD Sophie, BUTTIN Gérard, CUSIN Cécile, JOLY Bernard, VACHER Florence, COUTURIER Alban, MORIN Elodie, GIRARD Tanguy, DOLEAN Laurence, BARRAL Simon, GAYAT Nathalie, MICHON Davy, VALLIN Coralie, PERRIN Fabien, SIGAUD Monique, VIGNERON Arnaud, MENTIGAZZI Christelle, BADIN-GIROUD Jérôme,

Vu la délibération n° 25/07.21/29 en date du 21 juillet 2025 sur l'approbation du règlement intérieur de la cantine et de la garderie de l'année scolaire 2025-2026.

Considérant, l'approbation par le conseil municipal par délibération n° 26/05.11/30 sur les tarifs des repas de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2026-2027.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée,

Qu'il y a lieu de procéder à la mise à niveau du règlement intérieur de la cantine et de la garderie de l'année scolaire 2026-2027.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

Les modifications apportées sur le règlement intérieur de la cantine et de la garderie de l'année scolaire 2026-2027 concerne : l'article 1, 2, 3 et 8.
Après avoir informé que certaines modifications ont été apportées au règlement intérieur de la cantine et de la garderie de l'année scolaire 2026-2027, le Maire peut soumettre au vote ce nouveau règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- **D'APPROUVER,** le règlement intérieur de la cantine et de la garderie de l'année scolaire 2026-2027,

- **D'AUTORISER,** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 038-200049815-20260511-26051130-DE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Cyril FROMENTOUX
Le Maire,

MAIRIE ECLOSE-BADINIERES
(Isère)

Rendu exécutoire après envoi
en Sous-préfecture le 12 mai 2026